



Information général sur le divorce et ses procédures

Par **shoushou**, le **02/01/2011** à **23:11**

Bonjour,

Mon mari il veut divorcer, je suis une étrangère, j'ai eu ma nationalité il y a un mois, on a un bébé de 2 ans, je ne connais pas mes droits et devoirs, ou est ce que je vais aller avec mon bébé je ne sais pas quoi faire. vous pouvez m'aider s'il vous plait

Merci

Par **Marion2**, le **02/01/2011** à **23:32**

Votre mari a t'il fait les démarches nécessaires pour divorcer ?

Si c'est le cas, il faut prendre un avocat.

Si vous avez de faibles revenus, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle.

Il faut vous rendre auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile et demander un imprimé de demande juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.

Vous prenez rendez-vous avec l'un des avocats inscrits sur la liste.

Par **shoushou**, le **02/01/2011** à **23:46**

Bonsoir

Merci beaucoup pour ta réponse

mon marie n'a rien fait pour l'instant il dit qu'il ne sais pas quoi faire

Il ne me touche plus depuis 6 mois donc séparation de corp

Je suis une femme au foyer donc pas de revenu donc c pour cela que je veux me renseigner sur tout.

Et ce que c à moi de quitter l'appart ou lui ?

et de quoi je vais vivre s'il y a divorce ?

Par **corima**, le **02/01/2011 à 23:53**

prenez un avocat pour divorcer. Le juge peut tres bien vous laisser la jouissance de l'appartement avec votre enfant et demander au père de partir. Vous toucherez le RSA, puis l'aide au logement et la pension alimentaire pour le petit, peut etre le père devra-t-il aussi vous donner une pension compensatoire.

Mieux vaut ne pas etre mariée que mal mariée, que les problèmes d'argent ne vous empechent pas de bouger. Il y a toujours des solutions

Par **shoushou**, le **03/01/2011 à 00:03**

Corima

j'ai pas les moyen pour l'avocat

Par **mimi493**, le **03/01/2011 à 00:56**

[citation]Il ne me touche plus depuis 6 mois donc séparation de corp [/citation]

Non, la séparation c'est de ne plus vivre ensemble. Quand elle est actée par un jugement c'est une séparation de corps, quand elle n'est pas actée par un jugement, c'est une séparation de fait

Est-il propriétaire du logement ?

Si vous n'êtes que locataire, de combien est le loyer ?

Concernant l'argent pour un avocat : faites une demande d'aide juridictionnelle mais il faudrait attendre qu'il demande le divorce et que vous l'acceptiez. A moins que vous ayez un motif pour demander le divorce, ou qu'il en ait un (si vous refusez le divorce)

[citation]Mieux vaut ne pas etre mariée que mal mariée, que les problèmes d'argent ne vous empechent pas de bouger. Il y a toujours des solutions [/citation]

Corima, attention, ne lui donnez pas de faux espoirs. Le problème de logement est CAPITAL
1) si le loyer est trop élevé, l'aide au logement et le RSA (dont la pension alimentaire sera

déduite) ne suffiront pas pour le payer, payez les factures et manger.

2) Si le logement ne lui est pas attribué ou si le loyer est trop élevé, elle devra trouver un autre logement, personne ne voudra lui louer un logement. Le logement social, ça peut être des années d'attente, et un foyer pour mère/enfant, ce n'est pas un lieu si plaisant que ça.

Sans compter qu'elle risque la déchéance de sa nationalité en divorçant si vite après l'avoir eue.